



**ACADÉMIE
DE LILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DEVENEZ **CONSEILLER(E)** EN FORMATION CONTINUE POUR LE RÉSEAU DES **GRETA** DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Qu'est-ce qu'un GRETA ?

Un groupement d'établissements publics d'enseignement (lycées professionnels, lycées et collèges). Il fédère les ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.

Qu'est-ce que le métier de CFC ?

Son activité s'organise autour des axes suivants :

- La négociation de projets avec les partenaires publics et les entreprises
- La conception et la mise en œuvre de dispositifs de formation
- L'animation d'équipes d'enseignants-formateurs et de coordonnateurs

Qui peut candidater ?

- **Les membres des corps des personnels d'inspection**, de direction, d'enseignement, d'éducation et les membres d'autres corps relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ces derniers doivent être classés dans la catégorie A telle que prévue à l'article 29 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la fonction publique d'Etat.
- **Les fonctionnaires titulaires de l'Etat**, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A, sauf dispositions contraires prévues par leur statut. Pour pouvoir être affectés dans les fonctions de CFC, ces personnels devront être détachés de leur corps d'appartenance.
- **Les personnels contractuels du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports** recrutés sur des supports de catégorie A selon les dispositions du décret n°93-412 du 19 mars 1993.
Sous réserve qu'ils satisfassent aux dispositions suivantes :
 - Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la Formation Continue
 - Justifier des titres et diplômes exigés pour le recrutement de contractuels de catégorie A au sens du décret précité (titre ou diplôme équivalent sanctionnant 3 années d'études après le baccalauréat)
- **Les candidats issus du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi** devront dans tous les cas satisfaire aux mêmes conditions que celles exigées pour les personnels contractuels du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports : justifier au moins d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins de 3 années d'études après le baccalauréat, et d'une solide expérience en Formation Continue. »

Participez à la réunion d'information
en visioconférence de votre choix

MARS / 2023

Lundi 13 mars
18h - 19h30

Lundi 20 mars
17h - 18h30

EN VOUS INSCRIVANT VIA LE CONTACT CI-DESSOUS



TÉLÉCHARGER LA CIRCULAIRE ET SES ANNEXES SUR
<https://monavenirpro-hdf.fr/recrutement>
et www.ac-lille.fr

OU VIA LE CONTACT CI-DESSOUS

CONTACT

MARIE-HÉLÈNE WARTELLE - 03 20 15 62 92 - DRAFPIC@REGION-ACADEMIQUE-HAUTS-DE-FRANCE.FR

